

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 8 mars 2022 à 19h30 au Pavillon récréatif des Bénévoles situé au 145, rue Valade, Les Cèdres (Québec), J7T 1S9

Présences :

Les conseillers Mmes Julie Paradis, Lyndsay Simard, MM. Marcel Guérin, Loïc Dewavrin et Jacques Bouchard, sous la présidence du maire, M. Bernard Daoust.

Est absent :

M. Michel Proulx, conseiller municipal

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Bernard Daoust, déclare la séance légalement ouverte.

2022-03-085 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mars 2022

Le point suivant est retiré de l'ordre du jour :

4.2 Nomination d'un membre-citoyen au Comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du 8 mars 2022 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mars 2022

2. Procès-verbaux

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 février 2022 et de la séance extraordinaire du 24 février 2022

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 11 février au 10 mars 2022

3.2 Paiement de factures et décomptes progressifs :

3.2.1 Simo Management Inc. : paiement de la facture numéro 05159 pour la mise à jour des routes de rinçage

3.2.2 Modification de la résolution numéro 2021-08-273 / Paiement du décompte progressif numéro 15 (libération partielle de la

- retenue) dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal
- 3.2.3 Poirier & Associés Inc. : paiement de la facture numéro 59162 pour les travaux en lien avec le dossier d'audit 2020
 - 3.3 Dépôt du rapport d'activités du trésorier d'élection au Conseil municipal pour l'année se terminant le 31 décembre 2021
 - 3.4 Demandes de subventions, financement et autres
 - 3.4.1 Fonds « En Montérégie, on bouge ! » : autorisation de signature
 - 3.4.2.1 Projet de réalisation des sentiers dans la zone de conservation du secteur Haut-Chamberry: autorisation de signature
 - 3.4.2.2 Projet pour la modernisation du pavillon des bénévoles: autorisation de signature
 - 3.4.3 Rallye conquête de Vaudreuil-Soulanges : enveloppe budgétaire
 - 3.4.4 Club Optimiste Les Cèdres : encan annuel 2022
 - 3.4.5 Croix-Rouge canadienne : don au fonds de secours / collecte d'urgence pour la crise humanitaire en Ukraine
 - 3.5 Affectation des dépenses encourues en 2021 pour les travaux d'installation des 2 génératrices (Hôtel de ville et Pavillon des bénévoles)
 - 3.6 Financement pour règlements d'emprunts numéros 339-2011, 336-2011, 303-2007, 330-2010, 443-2019, 467-2021
 - 3.6.1 Soumissions pour l'émission de billets
 - 3.6.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 775 500 \$ qui sera réalisé le 15 mars 2022
- 4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire**
- 4.1 Demandes de dérogations mineures :
 - 4.1.1 rue Binette (lot 2 047 922, 4 271 810 et 2 047 339) / diamètre et longueur d'une rue en cul-de-sac
 - 4.1.2 chemin Saint-Féréol (lot 2 046 842) / norme d'implantations d'une clôture et nombre d'entrées charretières
 - 4.2 Nomination d'un membre-citoyen au Comité consultatif d'urbanisme **(POINT RETIRÉ)**
 - 4.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées
 - Zone commerciale mixte - lot 2 046 842 (chemin Saint-Féréol) – nouvelle construction
 - Noyau villageois - 21, rue Saint-Paul – fenêtres - lot 2 047 314
- 5. Règlements municipaux**
- 5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 474-1-2022 modifiant le règlement numéro 474-2021 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2022 afin de mettre à jour certains tarifs
 - 5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 486-2022 décrétant la création d'une réserve financière pour pourvoir aux dépenses liées à la tenue des élections municipales
 - 5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 456-1-2022 modifiant le règlement numéro 456-2020 établissant une rémunération aux élus municipaux afin de modifier la rémunération attribuable à des comités

- 5.4 Avis de motion et dépôt du projet règlement numéro 384-3-2022 modifiant le règlement numéro 384-2015 et ses amendements relativement à la constitution du comité consultatif d'urbanisme afin de modifier sa composition
- 5.5 Adoption du règlement numéro 482-2022 créant une réserve financière relative aux travaux d'entretien des cours d'eau
- 5.6 Adoption du règlement numéro 483-2022 créant une réserve financière relative à la vidange des étangs aérés
- 5.7 Adoption du règlement numéro 484-2022 créant une réserve financière relative à la gestion des matières résiduelles
- 5.8 Adoption du règlement numéro 485-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 428 000\$ pour la vidange des étangs aérés

6. Affaires municipales

- 6.1 Politique relative à la captation des séances du Conseil municipal : adoption
- 6.2 Politique de développement de la collection locale : mise à jour
- 6.3 Politique de télétravail et conciliation famille-travail : adoption
- 6.4 Ministère des transports du Québec : demande d'arrêts obligatoires aux intersections du chemin du Canal (route 338) / chemin Saint-Dominique, chemin du Canal (route 338) / chemin Saint-Antoine, chemin du Canal (route 338) / entrées du Domaine Lucerne et Haut-Chamberry et la route 340 (Cité-des-Jeunes) et le chemin Saint-Dominique
- 6.5 Établissement des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 / mise à jour des actions municipales
- 6.6 Demande de renouvellement de la contribution financière du gouvernement du Québec au Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole de la Communauté métropolitaine de Montréal

7. Affaires juridiques et greffe municipal

- 7.1 Dépôt du rapport portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle
- 7.2 Entente relative à la contribution financière d'Hydro-Québec pour la réalisation de certains projets du milieu suivant le projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres : autorisation de signature
- 7.3 La Société canadienne de la Croix-Rouge : amendement numéro 1 à l'entente de services aux sinistrés
- 7.4 Dépôt des certificats du secrétaire-trésorier suivant la tenue d'une procédure de registres
- 7.5 Vente d'une partie du lot 2 045 759 du cadastre du Québec (montée Ménard)
 - 7.5.1 Transfert de l'immeuble au domaine privé
 - 7.5.2 Modification de la résolution numéro 2020-11-397
- 7.6 Promesse d'achat d'immeuble d'une partie du lot 2 047 948 du cadastre du Québec : autorisation de signature de l'addenda numéro 1

8. Ressources matérielles et immobiliers

- 8.1 Jose É Réalise Inc. : contrat de service d'entretien paysager des arbres, arbustes et massifs floraux municipaux – année 2022

- 8.2 Hydra-Spec Inc. : contrat de service de 3 ans relatif à l'inspection des bornes d'incendie et rapport de résultats
- 8.3 Parallèle 54 Expert Conseil: octroi d'une banque d'heures supplémentaires pour des services professionnels en ingénierie pour l'année 2022
- 8.4 Csur.tv : offre de service de webdiffusion des séances municipales
- 8.5 PG solutions : acquisition du module Loisirs et culture en ligne – interface citoyen (voilà loisirs) et de la passerelle de paiement Transphère
- 8.6 Groupe Somavrac (UBA) : contrat pour la fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12% pour les postes de distribution d'aqueduc

9. Services des loisirs, culture et vie communautaires

- 9.1 Acceptation de la liste des activités et événements du Service des loisirs pour l'année 2022
- 9.2 Course Bouge Bouge : autorisation de changement de date
- 9.3 Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie : nomination d'un membre du conseil municipal à titre de représentant désigné à l'assemblée générale

10. Ressources humaines

- 10.1 Démission de M. Louis de Rome à titre de pompier/premier répondant à temps partiel
- 10.2 Embauche temporaire et occasionnelle de Mme Diane Hervieux au poste de secrétaire-réceptionniste à l'hôtel de ville
- 10.3 Entérinement de l'embauche de M. Tristan Larivière à titre de surveillant de patinoires substitut (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour les parcs Daviau, Colibris et Optimiste

11. Service de sécurité incendie

- 11.1 Aréo-Feu : achat de 4 habits de combat

12. Divers et correspondance

Adopté à l'unanimité

2022-03-086

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 février 2022 et de la séance extraordinaire du 24 février 2022

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 février 2022 et de la séance extraordinaire du 24 février 2022 et renoncent à leur lecture;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 février 2022 et de la séance extraordinaire du 24 février 2022 soient adoptés le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2022-03-087 Acceptation des comptes du 11 février au 10 mars 2022

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE le Conseil municipal approuve le paiement des comptes du 11 février au 10 mars 2022 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes à payer dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiement par chèques	234 043.99\$
▪ Chèques annulés	1 407.90\$
▪ Paiements par prélèvement bancaire	678 601.86\$
▪ Prélèvements bancaires annulés	0\$
▪ Débits directs –	0\$
▪ Salaires versés – paies numéros 4 à 7 - 2022	208 482.43\$
▪ Contribution de l'employeur	51 536.86\$

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-03-088 Simo Management Inc. : paiement de la facture numéro 05159 pour la mise à jour des routes de rinçage
Projet numéro 2020-600-04

ATTENDU QUE Simo Management Inc. a procédé à la réalisation d'un carnet des routes de rinçage tel qu'il appert à leur offre de service datée du 14 avril 2020 au montant de 11 995\$;

ATTENDU la réception de la facture numéro 05159 pour les travaux exécutés jusqu'au 16 mars 2021 ;

ATTENDU l'entente intervenue entre Simo Management Inc. et le directeur général et secrétaire-trésorier pour un paiement partiel de la facture ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'AUTORISER le paiement partiel de la facture 05159 à Simo Management Inc. relative à la mise à jour des routes de rinçage pour un montant total de 6 000\$ (taxes en sus);

QUE ce paiement constitue le paiement final du contrat.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-03-089 Modification de la résolution numéro 2021-08-273 / Paiement du décompte progressif numéro 15 (libération partielle de la retenue) dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal

ATTENDU la résolution numéro 2021-08-273 autorisant le paiement du décompte progressif numéro 15 (libération partielle de la retenue) dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal ;

ATTENDU QUE le devis spécifie la libération de la retenue dans les 35 jours suivant la fin des travaux ;

ATTENDU le décompte progressif numéro 15 modifié relatif à la libération de la retenue pour les travaux exécutés au 31 décembre 2020 ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2021-08-273 de la façon suivante :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 15 (libération partielle de la retenue) pour un montant de 136 233.71\$ (taxes en sus) à Les Constructions B. Martel dans le cadre des travaux de construction d'un garage municipal ;

QU'une retenue spéciale de 43 200\$ (taxes en sus) est appliquée pour la correction de la déficience des travaux de plancher;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt 421-2018.

Adopté à l'unanimité

2022-03-090 Poirier & Associés Inc. : paiement de la facture numéro 59162 pour les travaux en lien avec le dossier d'audit 2020

ATTENDU QUE la Municipalité a sollicité les services professionnels de Poirier & Associés Inc. pour des travaux de vérification comptable en lien avec l'audit 2020;

ATTENDU la réception de la facture numéro 59162;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis

Et résolu

D'ACQUITTER la facture numéro 59162 au montant de 21 400\$ (taxes en sus) à Poirier & Associés inc. relative à l'audit comptable pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-03-091 Dépôt du rapport d'activités du trésorier d'élection au Conseil municipal pour l'année se terminant le 31 décembre 2021

ATTENDU QUE le trésorier doit, le cas échéant, au plus tard le 1^{er} avril de chaque année, déposer devant le Conseil de la Municipalité, un rapport de ses activités pour l'exercice financier précédent;

QUE le trésorier dépose au Conseil municipal le rapport des activités du trésorier d'élection pour l'année se terminant le 31 décembre 2021, et ce conformément à l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adopté à l'unanimité

2022-03-092 Fonds « En Montérégie, on bouge! » : autorisation de signature

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » pour la saison hivernale 2021-2022 ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

DE DÉSIGNER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à titre de représentant officiel de la Municipalité des Cèdres;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer et déposer tous les documents inhérents à la demande de subvention du Fonds « En Montérégie, on bouge! ».

Adopté à l'unanimité

2022-03-093 **Projet de réalisation des sentiers dans la zone de conservation du secteur Haut-Chamberry : autorisation de signature**
Fonds canadien de revitalisation des communautés
Projet numéro 2016-800-07

ATTENDU QUE le programme « Fonds canadien de revitalisation des communautés » offre une aide pour réaliser des projets en infrastructure communautaire et que le projet de sentiers dans la zone de conservation du projet domiciliaire Haut-Chamberry est éligible;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a pris connaissance du guide du demandeur et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts non admissibles et des coûts d'exploitation continue des infrastructures du projet visé;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

DE DÉSIGNER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à titre de représentant officiel de la Municipalité des Cèdres;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer tous les documents reliés à la demande de subvention au « Fonds canadien de revitalisation des communautés » pour la réalisation des sentiers dans la zone de conservation du projet domiciliaire Haut-Chamberry.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-03-094 **Projet pour la modernisation du pavillon des bénévoles : autorisation de signature**
Fonds canadien de revitalisation des communautés
Projet numéro 2016-800-07

ATTENDU QUE le programme « Fonds canadien de revitalisation des communautés » offre une aide pour réaliser des projets en infrastructure communautaire et que le projet de modernisation du pavillon des bénévoles est éligible;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a pris connaissance du guide du demandeur et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts non admissibles et des coûts d'exploitation continue des infrastructures du projet visé;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

DE DÉSIGNER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à titre de représentant officiel de la Municipalité des Cèdres;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer tous les documents reliés à la demande de subvention au « Fonds canadien de revitalisation des communautés » pour le projet de modernisation du pavillon des bénévoles.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-03-095 Rallye conquête de Vaudreuil-Soulanges : enveloppe budgétaire

ATTENDU la popularité des activités de rallye depuis le début de la pandémie;

ATTENDU QUE le groupe SDL réalise un rallye avec épreuves (style Amazing race) sur 2 jours (les 20 et 21 août 2022) pour la découverte de la région de Vaudreuil-Soulanges ;

ATTENDU QUE le groupe SDL est à la recherche de partenaires (municipalités, entreprises, lieux touristiques) pour la réalisation du projet ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite accueillir une épreuve afin de faire découvrir son territoire aux participants ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'OCTROYER une enveloppe budgétaire de 500\$ pour la réalisation d'une épreuve dans le cadre du Rallye conquête de Vaudreuil-Soulanges qui se déroulera les 20 et 21 août 2022.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-03-096 Club Optimiste Les Cèdres : encan annuel 2022

ATTENDU QUE le Club Optimiste Les Cèdres sollicite la participation de la Municipalité pour la tenue de l'encan annuel qui se déroulera les 30 avril et 1^{er} mai 2022 ;

ATTENDU QUE la demande concerne le prêt de matériel, véhicules et personnel, l'utilisation du dôme à sel et la cour municipale ainsi que la location d'un conteneur à déchet supplémentaire, de 2 toilettes sèches et d'un chapiteau afin de permettre la vente de menus articles ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

QUE la Municipalité participe à l'encan annuel du Club Optimiste Les Cèdres qui se déroulera les 30 avril et 1^{er} mai 2022 et autorise le prêt de matériels, 2 véhicules et remorque, un employé et l'utilisation du dôme à sel et de la cour municipale ;

D'ASSUMER les frais pour la location de 2 toilettes sèches pour un montant approximatif de 300\$ (taxes en sus) ainsi que les frais pour le conteneur à déchet pour un montant approximatif de 500\$ (taxes en sus) ;

D'ACCEPTER l'offre de Chapiteau national pour la location, la livraison et l'installation d'un chapiteau au coût de 1 175\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-03-097 Croix-Rouge canadienne : don au fonds de secours / collecte d'urgence pour la crise humanitaire en Ukraine

ATTENDU QUE les dons au Fonds de secours : Crise humanitaire en Ukraine permettront au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de répondre aux besoins humanitaires engendrés par près de huit années de conflit, en plus de contribuer aux efforts de préparation et d'intervention dans le contexte des tensions accrues en Ukraine;

ATTENDU QUE les fonds amassés permettront à la Croix-Rouge de mener des initiatives de préparation et des opérations de secours, d'accompagner les personnes et les collectivités éprouvées dans leur rétablissement à long terme, de renforcer leur résilience et de réaliser d'autres activités humanitaires essentielles en réponse aux besoins émergents en Ukraine et dans les pays voisins, notamment auprès des populations déplacées;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est sensible à la cause;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE VERSER un don au montant de 1 000\$ au fonds de secours / collecte d'urgence pour la crise humanitaire en Ukraine organisé par la Croix-Rouge canadienne.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-03-098 Affectation des dépenses encourues en 2021 pour les travaux d'installation des 2 génératrices (hôtel de ville et pavillon des bénévoles)
Projet numéro 2020-400-03

ATTENDU l'installation de 2 génératrices dont l'une à l'hôtel de ville et la seconde au pavillon des bénévoles;

ATTENDU QU'il y a lieu d'affecter les travaux suivants pour les dépenses encourues en 2021;

FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE	MONTANT (TAXE INCLUSES)	DATE DE PAIEMENT
RICHER tourbe SCENE	12429	1 543\$	2021-06-17
Vivaraïs SCENE	12776	1092\$	2021-08-23
Vivaraïs PDB conduits location pelle	12486	1 365\$	2021-06-28
Lumen Conduits pour Électricité	12239	2 543\$	2021-07-15
Daviau Couvre bollard HDV	13353	595\$	2021-10-14
Laboratoire GS dalle PDB	12627	360\$	2021-07-14
Laboratoire GS rapport dalle PDB	13475	275\$	2021-10-28

Pavage Vaudreuil PDB	12321	1 418\$	2021-07-15
Quincaillerie PA HDV	13577-12778	23\$	2021-10-28
Pieux Vistech HDV	13317	1 875\$	2021-10-12
	Total	11 089\$	

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AFFECTER les dépenses encourues et payées en 2021 pour un montant total de 11 089\$ (taxes incluses) dans le cadre des travaux d'installation des 2 génératrices (hôtel de ville et pavillon des bénévoles).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé avec un remboursement par la réserve financière relative au plan de mesures d'urgence pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-03-099

**Soumissions pour l'émission de billets
Financement pour règlements d'emprunts numéros 339-2011, 336-2011,
303-2007, 330-2010, 443-2019, 467-2021**

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 mars 2022, au montant de 775 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES

84 800 \$	2,75000 %	2023
87 100 \$	2,75000 %	2024
89 600 \$	2,75000 %	2025
92 500 \$	2,75000 %	2026
421 500 \$	2,75000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,75000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

84 800 \$	1,70000 %	2023
87 100 \$	2,05000 %	2024
89 600 \$	2,30000 %	2025
92 500 \$	2,45000 %	2026
421 500 \$	2,55000 %	2027

Prix : 98,77300

Coût réel : 2,79847 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

84 800 \$	2,83000 %	2023
87 100 \$	2,83000 %	2024
89 600 \$	2,83000 %	2025
92 500 \$	2,83000 %	2026
421 500 \$	2,83000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,83000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES est la plus avantageuse;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité des Cèdres accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES pour son emprunt par billets en date du 15 mars 2022 au montant de 775 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 339-2011, 336-2011, 303-2007, 330-2010, 443-2019 et 467-2021. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité

2022-03-100 **Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 775 500 \$ qui sera réalisé le 15 mars 2022**

Financement pour règlements d'emprunts numéros 339-2011, 336-2011, 303-2007, 330-2010, 443-2019, 467-2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Cèdres souhaite emprunter par billets pour un montant total de 775 500\$ qui sera réalisé le 15 mars 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
339-2011	68 400 \$
336-2011	143 700 \$
303-2007	413 700 \$
330-2010	19 400 \$
443-2019	40 000 \$
467-2021	90 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 303-2007, 443-2019 et 467-2021, la Municipalité des Cèdres souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 mars 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 mars et le 15 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	84 800 \$	
2024.	87 100 \$	
2025.	89 600 \$	
2026.	92 500 \$	
2027.	95 100 \$	(à payer en 2027)
2027.	326 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 303-2007, 443-2019 et 467-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 mars 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité

2022-03-101 **rue Binette (lot 2 047 922, 4 271 810 et 2 047 339) / diamètre et longueur d'une rue en cul-de-sac**
Demande de dérogation mineure

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à régulariser une rue en cul-de-sac d'une longueur de 226,07 mètres avec un cercle de virage d'un diamètre d'emprise de 20 mètres alors que le règlement de lotissement numéro 291-2007 et ses amendements prescrit une longueur maximale de 125 mètres et un diamètre minimal d'emprise de 32 mètres;

ATTENDU le plan-projet de lotissement de l'arpenteur géomètre, M. François Tremblay, numéro de dossier 36 276 minutes 37 365 daté du 10 janvier 2022 ;

ATTENDU QUE l'aménagement date de 1979 et que celui-ci n'a jamais été identifié comme problématique ;

ATTENDU QUE le terrain en cause est utilisé à titre de voie de circulation formant un cercle de virée de la rue Binette permettant les manœuvres des véhicules de cueillettes des matières résiduelles et recyclables ainsi que le déneigement public, et ce depuis plus de 20 ans ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QU'après étude, les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont recommandé unanimement, lors de leur réunion du 15 février 2022, l'acceptation de la demande telle que déposée au Conseil;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 17 février 2022;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER la demande pour les lots 2 047 922, 4 271 810 et 2 047 339 qui vise à régulariser une rue en cul-de-sac d'une longueur de 226,07 mètres avec un cercle de virage d'un diamètre d'emprise de 20 mètres alors que le règlement de lotissement numéro 291-2007 et ses amendements prescrit une longueur maximale de 125 mètres et un diamètre minimal d'emprise de 32 mètres.

Adopté à l'unanimité

2022-03-102 Chemin Saint-Féréol (lot 2 046 842) / norme d'implantations d'une clôture et nombre d'entrées charretières

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à :

- 1) Permettre l'implantation d'une clôture en cour avant alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements la proscrit en cour avant ;
- 2) Permettre l'aménagement d'une seconde entrée charretière alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements limite le nombre d'entrées charretières à une (1) pour les terrains adjacents au réseau supérieur.

ATTENDU la demande de M. Mathieu Pilon datée du 31 janvier 2022, appuyée par les plans de l'architecte, M. Claude Matte, datés du 3 février 2022 et les plans-projets de l'arpenteur-géomètre, Mme Marie-Michèle Parent, numéro de dossier 17 714, minutes 1561 datés du 24 janvier 2022 ;

ATTENDU l'implantation, la dimension et la hauteur de la clôture projetée ;

ATTENDU l'achalandage au commerce voisin ;

ATTENDU qu'il est jugé important d'avoir une barrière physique à cet endroit ;

ATTENDU la possibilité de fermer l'espace avec une haie conforme au règlement de zonage ;

ATTENDU QUE le préjudice subi avec le refus de la demande n'est pas jugé sérieux ;

ATTENDU l'implantation, la dimension et la largeur de la seconde entrée charretière ;

ATTENDU QUE l'ajout d'une seconde entrée charretière limitera le nombre de manœuvres des camionneurs au sein du futur stationnement et sécurisera le stationnement utilisé par les usagers des commerces ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QU'après étude, les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont recommandé unanimement, lors de leur réunion du 15 février 2022 :

- 1) DE REFUSER la demande telle que déposée au Conseil qui vise à permettre l'implantation d'une clôture en cour avant alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements la proscrit en cour avant et ;
- 2) D'ACCEPTER la demande telle que déposée au Conseil qui vise à l'aménagement d'une seconde entrée charretière alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements limite le nombre d'entrées charretières à une (1) pour les terrains adjacents au réseau supérieur.

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 17 février 2022;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

DE REFUSER pour le lot 2 046 842 (chemin Saint-Féréol) la demande qui vise à permettre l'implantation d'une clôture en cour avant alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements la proscrit en cour avant;

D'ACCEPTER pour le lot 2 046 842 (chemin Saint-Féréol) la demande qui vise à l'aménagement d'une seconde entrée charretière alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements limite le nombre d'entrées charretières à une (1) pour les terrains adjacents au réseau supérieur.

Adopté à l'unanimité

2022-03-103 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées

ATTENDU les demandes de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé le refus des PIIA lors de sa rencontre du 15 février 2022 ;

ATTENDU QUE le CCU a révisé sa recommandation de refus unanimement suite à la réception d'un complément d'informations et suite à la rencontre pour la demande du 21, rue Saint-Paul;

ATTENDU QUE le CCU recommande à la majorité la demande modifiée transmise le 21 février 2022 pour le lot 2 046 842 (chemin Saint-Féréol);

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des esquisses déposées avant la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'ACCEPTER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposés pour les propriétés suivantes :

Adresse	Nature de la demande	Décision
Chemin Saint-Féréol — lot 2 046 842	Nouvelle construction commerciale / demande modifiée	Acceptée
21, rue Saint-Paul — lot 2 047 314	Changement de fenêtres	Acceptée

Adopté à l'unanimité

2022-03-104 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 474-1-2022 modifiant le règlement numéro 474-2021 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2022 afin de mettre à jour certains tarifs

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] Le conseiller, M. Marcel Guérin, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 474-1-2022 modifiant le règlement numéro 474-2021 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2022 afin de mettre à jour certains tarifs;
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2022-03-105 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 486-2022 décrétant la création d'une réserve financière pour pourvoir aux dépenses liées à la tenue des élections municipales

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] Le conseiller, M. Jacques Bouchard, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 486-2022 décrétant la création d'une réserve financière pour pourvoir aux dépenses liées à la tenue des élections municipales;
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2022-03-106 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 456-1-2022 modifiant le règlement numéro 456-2020 établissant une rémunération aux élus municipaux afin de modifier la rémunération attribuable à des comités

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] Le conseiller, M. Loïc Dewavrin, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 456-1-2022 modifiant le règlement numéro 456-2020 établissant une rémunération aux élus municipaux afin de modifier la rémunération attribuable à des comités;
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2022-03-107 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 384-3-2022 modifiant le règlement numéro 384-2015 et ses amendements relativement à la constitution du comité consultatif d'urbanisme afin de modifier sa composition

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] La conseillère, Mme Julie Paradis, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 384-3-2022 modifiant le règlement numéro 384-2015 et ses amendements relativement à la constitution du comité consultatif d'urbanisme afin de modifier sa composition;

[2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2022-03-108 Adoption du règlement numéro 482-2022 créant une réserve financière relative aux travaux d'entretien des cours d'eau

ATTENDU QU'en vertu de la loi sur les compétences municipales, la MRC de Vaudreuil-Soulanges planifie réaliser des travaux d'entretien de certains cours d'eau situés sur le territoire de la Municipalité des Cèdres;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges doit adopter un règlement concernant la répartition des quotes-parts municipales pour le financement des coûts reliés à l'entretien des cours d'eau;

ATTENDU QU'en vertu d'un règlement de la MRC, la Municipalité des Cèdres doit assumer une quote-part déterminée pour les travaux d'entretien des cours d'eau;

ATTENDU les articles 1094.1 à 1094.6 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1), lesquels permettent et régissent la constitution et la gestion des réserves financières autres que celles prévues audit Code municipal;

ATTENDU QUE toute municipalité peut, par règlement, créer au bénéfice de l'ensemble du territoire ou d'un secteur déterminé, une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses;

ATTENDU QUE la Municipalité désire créer une réserve financière exclusivement pour les frais relatifs au nettoyage et à l'entretien des cours d'eau;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance ordinaire du 8 février 2022:

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, M. Loïc Dewavrin;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 8 février 2022;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 482-2022 créant une réserve financière relative aux travaux d'entretien des cours d'eau

QUE le texte du règlement numéro 482-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-03-109 Adoption du règlement numéro 483-2022 créant une réserve financière relative à la vidange des étangs aérés

ATTENDU QU'en vertu des dispositions contenues aux articles 1094.1 et ss du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1), le Conseil municipal d'une municipalité peut créer, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses ;

ATTENDU QUE les travaux de vidange des étangs aérés et de disposition des boues municipales doivent être effectués périodiquement et représentent d'importants déboursés ;

ATTENDU QUE la création d'une réserve financière permet d'étaler le financement de ces travaux sur une période plus longue et permet ainsi une saine planification et gestion de tels déboursés récurrents ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge dans l'intérêt de la Municipalité de créer une réserve financière pour le paiement des vidanges des étangs aérés et des dispositions de ces boues municipales ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance ordinaire du 8 février 2022:

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Mme Julie Paradis;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 8 février 2022;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :

Règlement numéro 483-2022 créant une réserve financière relative à la vidange des étangs aérés et à la disposition des boues municipales

QUE le texte du règlement numéro 483-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-03-110 Adoption du règlement numéro 484-2022 créant une réserve financière relative à la gestion des matières résiduelles

ATTENDU QU'en vertu des dispositions contenues aux articles 1094.1 et ss du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1), le Conseil municipal d'une municipalité peut créer, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses ;

ATTENDU QU'il est de l'intention de la Municipalité des Cèdres, de créer, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière ayant pour but de réserver des fonds provenant de la tarification pour la collecte des matières résiduelles aux fins d'améliorer les pratiques en gestion dans ce domaine ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge dans l'intérêt de la Municipalité de créer une réserve financière pour la gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance ordinaire du 8 février 2022:

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, M. Jacques Bouchard;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 8 février 2022;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 484-2022 créant une réserve financière relative à la gestion des matières résiduelles

QUE le texte du règlement numéro 484-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-03-111 Adoption du règlement numéro 485-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 428 000\$ pour la vidange des étangs aérés

ATTENDU QUE la station d'épuration des eaux usées par étangs aérés a été aménagée en 1996 ;

ATTENDU QUE la vidange et la disposition des boues résiduelles doivent être effectuées de façon périodique ;

ATTENDU QU'en septembre 2021, la Municipalité a mandaté la firme Écho-Tech afin de procéder à la mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés et que l'étude soulignait la nécessité de procéder à la vidange des étangs dans un délai rapproché;

ATTENDU QUE la Municipalité considère le coût de la vidange comme une dépense de fonctionnement à long terme et que celui-ci doit être réparti sur la durée d'utilisation;

ATTENDU QUE l'amortissement d'une durée de 10 ans permettra d'alléger le fardeau fiscal des contribuables;

ATTENDU QU'aucune vidange subséquente ne sera faite à l'intérieur d'une période de 10 ans;

ATTENDU QUE la Municipalité a amorcé le processus d'adoption d'un règlement pour la création d'une réserve financière relative à la vidange et à la disposition des boues afin de prévoir les coûts de la prochaine vidange;

ATTENDU QU'un appel d'offres (AO 2021-13) a été publié pour le pompage, la déshydratation et la disposition des boues des étangs de la station d'épuration des eaux;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 8 février 2022 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, M. Marcel Guérin;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance du 8 février 2022;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

La conseillère, Mme Julie Paradis, demande le vote.

Mme Lyndsay Simard : pour M. Jacques Bouchard : pour
M. Loïc Dewavrin : contre M. Marcel Guérin : pour

Résultat : 2 contre et 3 pour

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de
Règlement numéro 485-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 428 000\$ pour la vidange des étangs aérés

QUE le texte du règlement numéro 485-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté sur division

2022-03-112 Politique relative à la captation des séances du Conseil municipal : adoption

ATTENDU QUE la Politique relative à la captation des séances du Conseil municipal prévoit les règles et conditions générales dans lesquelles toute captation des séances du Conseil municipal doit être effectuée ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'ADOPTER la Politique relative à la captation des séances du Conseil municipal tel que déposé à la présente séance municipale;

QUE la Politique soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-03-113 Politique de développement de la collection locale : mise à jour

ATTENDU l'adoption de la Politique de développement de la collection locale le 9 mai 2017;

ATTENDU QUE l'article 11 de la Politique prévoit que celle-ci doit être révisée et mise à jour à tous les 5 ans afin de s'adapter aux besoins changeants des populations desservies;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter l'acquisition de jeux de société à la Politique;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'ADOPTER la Politique de développement de la collection locale dûment révisée;

QUE la Politique soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-03-114 Politique de télétravail et conciliation famille-travail : adoption

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres reconnaît l'importance de soutenir ses employés dans la conciliation et l'équilibre vie personnelle-travail ;

ATTENDU QUE la Municipalité tient à maintenir et à améliorer la productivité et la satisfaction de ses employés ;

ATTENDU QUE la Municipalité assure la continuation du service offert aux citoyens dans le respect de sa mission lors de situations hors de son contrôle ou dans le cadre de mesures imposées par les autorités gouvernementales ;

ATTENDU QUE la Municipalité approuve la réduction de son empreinte environnementale en réduisant les déplacements de ses employés ;

ATTENDU QUE la Municipalité juge essentielle de créer cette politique dans le but d'encadrer le travail à distance, et ce conformément aux diverses lois applicables, soit notamment la Loi sur les normes du travail, la Loi sur la santé et la sécurité du travail, la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Charte des droits et libertés de la personne, le Code civil du Québec et la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'ADOPTER la Politique de télétravail et conciliation famille-travail des employés de la Municipalité des Cèdres;

QUE la Politique soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-03-115 Ministère des transports du Québec : demande d'arrêts obligatoires aux intersections du chemin du Canal (route 338) / chemin Saint-Dominique, chemin du Canal (route 338) / chemin Saint-Antoine, chemin du Canal (route 338) / entrées du Domaine Lucerne et Haut-Chamberry et la route 340 (Cité-des-Jeunes) et le chemin Saint-Dominique

ATTENDU un nouvel accident mortel survenu à l'intersection du chemin du Canal (route 338) et du chemin Saint-Dominique à Les Cèdres en janvier dernier;

ATTENDU les résolutions numéros 07-12-360, 10-07-321, 14-11-570, 2015-04-119, 2017-07-298, 2021-02-45 demandant au ministère des Transports du Québec de réviser la signalisation à l'intersection de la route 340 (Cité-des-Jeunes) et le chemin Saint-Dominique;

ATTENDU la résolution numéro 2017-07-298 demandant au ministère des Transports du Québec de réviser la signalisation à l'intersection du chemin du Canal (route 338) et le chemin Saint-Dominique;

ATTENDU la résolution numéro 11-08-345 demandant au ministère des Transports du Québec de maintenir le panneau d'arrêt obligatoire à l'intersection du chemin Saint-Antoine et le chemin du Canal (route 338);

ATTENDU QUE les accès au Domaine Lucerne et au secteur Haut-Chamberry sont situés sur le chemin du Canal (route 338) et que ces deux quartiers résidentiels comptent plus de 600 résidences;

ATTENDU QUE le chemin du Canal (route 338) est un chemin collecteur;

ATTENDU QUE le chemin du Canal (route 338) est classée comme étant une route régionale en milieu rural et que son débit de circulation a largement augmenté depuis les dernières années;

ATTENDU QUE le chemin du Canal (route 338) suit le parcours du canal de Soulanges, ce qui lui confère la particularité d'avoir un profil en long, sans pente et que la vitesse limite affichée sur cette route est de 90 km/h;

ATTENDU les plaintes de citoyens dénonçant les excès de vitesse sur le chemin du Canal (route 338) et le boulevard de la Cité-des-Jeunes (route 340);

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec d'installer des panneaux d'arrêts obligatoires toutes directions ou des feux de circulation aux intersections du chemin du Canal (route 338) et le chemin Saint-Dominique, le chemin Saint-Antoine et aux entrées du Domaine Lucerne et du secteur Haut-Chamberry ainsi qu'à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes (route 340) et le chemin Saint-Dominique;

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de réaliser une étude de la gestion de la circulation ou autre étude pertinente sur ces deux voies routières;

QUE le Conseil municipal demande expressément une rencontre avec les représentants du ministère des Transports du Québec afin de trouver des pistes de solution à la problématique d'excès de vitesse sur ces deux voies routières;

DE DÉPOSER une demande d'accès à l'information à la Sûreté du Québec afin d'obtenir le nombre d'accidents survenus sur le chemin du Canal (route 338) et la route 340 (boulevard de la Cité-des-Jeunes);

QUE la présente résolution soit acheminée à la députée de Soulanges, Mme Maryline Picard ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Adopté à l'unanimité

2022-03-116 Établissement des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 / mise à jour des actions municipales

ATTENDU les mesures de déconfinement en vigueur au 28 février dernier concernant la COVID-19;

ATTENDU les recommandations du Comité restreint;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE le Conseil approuve les actions municipales suivantes :

ACTIVITÉ	DATE	ACTION
Hôtel de ville	28 février 2022	Niveau 4 (ouvert sans rendez-vous avec mesures sanitaires) Retour de l'ensemble des employés à l'hôtel de ville. Rencontre autorisée avec citoyens dans un bureau ou dans la salle du conseil, avec mesures sanitaires établies.
Bibliothèque	28 février 2022	Niveau 4 / les accès au rayonnage, salon de lecture, stations d'ordinateur et unités sanitaires sont désormais autorisés / maximum de 25 personnes à l'intérieur du bâtiment. Mesures sanitaires à respecter. Réservation de document en ligne, au téléphone, par courriel est suggéré.
Pavillon des Bénévoles (salles)	14 mars 2022	Les événements et rassemblements privés seront permis dès le 14 mars 2022, sans restriction quant au nombre de

	9 février 2022	participants. L'utilisation du passeport vaccinal est retiré.
	14 février 2022	Reprise des locations pour les cours sportifs pour les 18 ans et moins.
Salon des Optimistes	14 juin 2021	Reprise des locations pour les cours sportifs adultes.
		Accès aux organismes locaux et aux diverses locations selon les mesures sanitaires relatives aux rassemblements intérieurs dans une salle louée en zone verte.
Gymnase Marguerite-Bourgeoys	14 mars 2022	Les cours au gymnase de l'école Marguerite-Bourgeoys seront permis dès le 14 mars 2022. Fin de l'exigence limitant la capacité dans les gymnases et retrait de l'exigence du passeport vaccinal pour les activités et cours de sports.
Maison des jeunes	2 mars 2022	Ouvert dès le 2 mars 2022.
Local des Fermières	14 juin 2021	Accès aux fermières (12) avec mesures sanitaires.
Séance municipale du Conseil	21 février 2022	Les assemblées publiques sont autorisées depuis le 21 février 2022.
Procédures de consultations des personnes habiles à voter (PHV)	21 février 2022	Les consultations publiques sont autorisées depuis le 21 février 2022.

Adopté à l'unanimité

2022-03-117 Demande de renouvellement de la contribution financière du gouvernement du Québec au Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole de la Communauté métropolitaine de Montréal

ATTENDU QUE le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), entré en vigueur le 12 mars 2012, reconnaît que le territoire métropolitain comporte une réalité rurale qui présente des défis particuliers quant au maintien de la vitalité économique et sociale au sein des municipalités rurales;

ATTENDU QUE le PMAD vise l'augmentation de 6 % de la superficie globale des terres cultivées à l'échelle métropolitaine;

ATTENDU QUE les 19 municipalités rurales de la CMM, dont la Municipalité des Cèdres, renferment 42 % des 220 353 hectares du territoire agricole du Grand Montréal;

ATTENDU QUE le caractère rural de certaines municipalités de la CMM limite leur capacité de développer leur territoire, ce qui les désavantage au niveau financier par rapport aux autres municipalités métropolitaines et péri-métropolitaines;

ATTENDU QUE, en complémentarité avec le milieu urbain, ces municipalités participent à la dynamique territoriale du Grand Montréal;

ATTENDU QUE pour la période 2019-2022, la CMM et le gouvernement du Québec financent à parts égales le Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole à hauteur de 20 M\$;

ATTENDU QUE le Programme permet aux 19 municipalités rurales d'investir dans des projets structurants sans élargissement de l'assiette foncière qui serait obtenue au détriment de la préservation des terres agricoles;

ATTENDU QUE ce programme constitue un projet pilote qui a démontré sa pertinence et que les municipalités rurales souhaitent qu'il soit renouvelé pour cinq ans;

En conséquence,

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

QUE le Conseil municipal de Les Cèdres demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, de convenir avec la CMM d'une nouvelle convention de subvention prévoyant une aide financière totale de 12,5 M\$ pour les années 2023 à 2027 inclusivement afin de poursuivre la mise en œuvre du *Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole*;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la députée Mme Suzanne Dansereau, au ministre régional responsable de la région de la Montérégie, M. Simon Jolin-Barrette, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, au ministre des Finances, M. Éric Girard, à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia LeBel.

Adopté à l'unanimité

2022-03-118 Dépôt du rapport portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, dépose le rapport annuel portant sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2021.

2022-03-119 Entente relative à la contribution financière d'Hydro-Québec pour la réalisation de certains projets du milieu suivant le projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres : autorisation de signature

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec a été autorisée à effectuer le projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres sur le territoire de la Municipalité suivant le décret numéro 476-2019 du 8 mai 2019;

ATTENDU QUE le 27 octobre 2020, la société Hydro-Québec s'est engagée auprès de la MRC de Beauharnois-Salaberry, la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la Municipalité des Cèdres et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield à contribuer financièrement à hauteur maximale de 500 000\$ pour permettre la mise en place d'un ou de plusieurs projets de mise en valeur du milieu liés directement au Projet de réfection;

ATTENDU QUE cette contribution financière est octroyée par Hydro-Québec afin d'assurer une intégration harmonieuse du Projet de réfection dans le milieu d'accueil en favorisant notamment l'amélioration de la qualité de l'environnement, l'accroissement de l'offre touristique et la mise en valeur du territoire d'accueil;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer le protocole d'entente relatif à la contribution financière d'Hydro-Québec pour la réalisation de certains projets du milieu suivant le projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

2022-03-120 La Société canadienne de la Croix-Rouge : amendement numéro 1 à l'entente de services aux sinistrés

ATTENDU la résolution numéro 2019-03-112 autorisant la signature de l'entente de service aux sinistrés entre la Société canadienne de la Croix-Rouge – division du Québec et la Municipalité des Cèdres;

ATTENDU QUE l'entente vient à échéance le 30 avril prochain;

ATTENDU QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge souhaite procéder à un amendement de l'actuelle lettre d'entente afin notamment de :

- 1) Prolonger sa période de validité pour une durée de 12 mois à partir de sa date d'échéance ;
- 2) D'ajuster les modalités financières de l'entente indiquant qu'à compter de l'année financière 2022-2023, la contribution annuelle demandée aux villes et municipalités de plus de 1000 habitants sera de 0,18 \$ par habitant ;
- 3) De changer la description du service Inscription et renseignements à l'Annexe B – Description des services aux sinistrés pour refléter la mise à jour des outils d'inscription ;

4) Substituer un paragraphe à l'annexe D – Frais assumés par une ville, municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence afin de préciser les informations que la Croix-Rouge peut transmettre quant aux frais assumés par la Municipalité ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'AUTORISER le maire, M. Bernard Daoust et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, l'amendement numéro 1 à l'entente de service aux sinistrés.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-03-121 Dépôt des certificats du secrétaire-trésorier suivant la tenue d'une procédure de registres

CONFORMÉMENT à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le secrétaire-trésorier dépose les certificats relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements suivants :

- Règlement numéro 475-2021 concernant l'acquisition et l'installation des compteurs d'eau pour les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels et agricoles ainsi que 200 immeubles résidentiels au montant de 467 745\$ et autorisant un emprunt et une dépense à cette fin pour un montant de 467 745\$;
- Règlement d'emprunt numéro 477-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 168 750\$ relatif à la construction de 6 installations septiques privées.

QUE les règlements numéro 475-2021 et 477-2021 sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

**2022-03-122 Transfert de l'immeuble au domaine privé
*Vente d'une partie du lot 2 045 759 du cadastre du Québec (montée Ménard)***

ATTENDU la résolution numéro 2020-11-397 acceptant la vente d'une partie du lot vacant 2 045 759 (montée Ménard);

ATTENDU la promesse d'achat dûment signée entre les parties;

ATTENDU QUE le lot 2 045 759 du cadastre du Québec est un bien du domaine public et affecté à l'utilité publique conformément à l'article 916 du Code civil du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité doit sortir cet immeuble du domaine public et le faire passer au domaine privé afin de le vendre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE le Conseil municipal transfère le lot 2 045 759 du cadastre du Québec de son domaine public à son domaine privé afin de vendre une partie de ce dernier et que, par conséquent, ce dernier ne sera plus affecté à l'utilité publique.

Adopté à l'unanimité

**2022-03-123 Modification de la résolution numéro 2020-11-397
Vente d'une partie du lot 2 045 759 du cadastre du Québec (montée
Ménard)**

ATTENDU QUE la résolution numéro 2020-11-397 autorise le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer tous les documents afférents à la vente d'une partie du lot 2 045 759 afin de conclure la transaction;

ATTENDU l'assermentation d'un nouveau maire le 12 novembre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2020-11-397 de la façon suivante :

D'AUTORISER le maire, M. Bernard Daoust et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, les documents afférents à la vente d'une partie du lot 2 045 459 du cadastre du Québec afin de conclure la transaction.

Adopté à l'unanimité

**2022-03-124 Promesse d'achat d'immeuble d'une partie du lot 2 047 948 du cadastre
du Québec : autorisation de signature de l'addenda numéro 1**

ATTENDU la signature de la promesse d'achat d'immeuble d'une partie du lot 2 047 948 du cadastre du Québec dûment autorisée par la résolution numéro 2021-03-105;

ATTENDU les discussions intervenues entre les parties relativement au versement d'un acompte supplémentaire;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER le maire, M. Bernard Daoust et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, l'addenda numéro 1 à la promesse d'achat d'immeuble d'une partie du lot 2 047 948 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-03-125 Jose É Réalise Inc. contrat de service d'entretien paysager des arbres, arbustes et massifs floraux municipaux – année 2022

ATTENDU la pertinence de se doter d'un service d'entretien paysager des arbres, arbustes et massifs floraux municipaux pour la saison estivale 2022;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour un service d'entretien paysager des arbres, arbustes et massifs floraux municipaux pour la période du 16 mai au 14 octobre 2022 à Jose É Réalise Inc. au coût de 24 480\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour affecter la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-03-126 Hydra-Spec Inc. : contrat de service de 3 ans relatif à l'inspection des bornes d'incendie et rapport de résultats

ATTENDU le schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en vigueur ;

ATTENDU la nécessité de procéder à la vérification de l'état mécanique ainsi que le débit et la pression de chacune des bornes fontaines selon la charte NFPA ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'OCTROYER le contrat d'inspection des 148 bornes d'incendie et rapport de résultats à la firme Hydra-Spec pour une durée de 3 ans (2022, 2023 et 2024) au prix unitaire de 23.95\$/borne soit un montant total de 3 544.60\$ (taxes en sus) annuellement.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-03-127 Parallèle 54 Expert Conseil : octroi d'une banque d'heures supplémentaires pour des services professionnels en ingénierie pour l'année 2022

ATTENDU la nécessité de maintenir une ressource afin de compléter et/ou entamer les projets relevant de l'ingénierie et des infrastructures ;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'OCTROYER une banque d'heures d'honoraires professionnels supplémentaires en ingénierie à Parallèle 54 Expert Conseil pour un montant n'excédant pas la somme de 20 000\$ pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-03-128 Csur.tv: offre de service de webdiffusion des séances municipales

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (projet de loi numéro 49) autorise toute personne à enregistrer une séance du conseil (audio ou vidéo) à moins que la Municipalité assure elle-même l'enregistrement et la diffuse gratuitement sur son site internet ou sur tout autre site;

ATTENDU QUE la Municipalité désire assurer les règles et conditions générales dans lesquelles toute captation des séances du Conseil municipal doit être effectuée;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour un service de webdiffusion des séances municipales à Csur.tv au coût de 680\$/séance (taxes en sus), tel qu'il appert au devis reçu numéro #220203-1, et ce pour une période d'essai de 3 mois.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-03-129 PG solutions : acquisition du module Loisirs et culture en ligne – interface citoyen (voilà loisirs) et de la passerelle de paiement Transphère

ATTENDU QUE la pandémie de la COVID-19 a rendu nécessaire la révision des méthodes de travail pour faciliter les locations de salles, inscriptions et les paiements en ligne ;

ATTENDU QUE l'acquisition du module Loisirs et culture en ligne – interface citoyen (voilà loisirs) et de la passerelle de paiement Transphère permettra au Service des loisirs de simplifier la gestion des locations de salles et permettra les inscriptions et les paiements en ligne pour les différentes activités de la Municipalité ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'OCTROYER à PG Solutions les contrats d'acquisition des modules suivants :

- 1) Module Loisirs et culture en ligne – interface citoyen (voilà loisirs) au coût de 3 588\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à la soumission numéro 7MCED50-013617-MA1 et d'accepter les frais récurrents annuels de 451\$;
- 2) Module Transphère (incluant le module et la formation à PG Solutions pour le service des Loisirs et des finances) au coût de 968\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à la soumission numéro 7MCED50-013647-MA1 et d'accepter les frais récurrents annuels de 830\$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-03-130 Groupe Somavrac (UBA) : contrat pour la fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12% pour les postes de distribution d'aqueduc

ATTENDU les besoins en fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12% pour les postes de distribution d'aqueduc ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12% (30 000 litres) pour les postes de distribution d'aqueduc à Groupe Somavrac (UBA) au prix unitaire de 0.385\$ le litre pour un montant total de 11 550\$ (taxes en sus) pour la période du 28 mars 2022 au 27 mars 2023.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-03-131 Acceptation de la liste des activités et événements du Service des loisirs pour l'année 2022

ATTENDU la popularité des activités et des événements dans la Municipalité des Cèdres ;

ATTENDU QUE les budgets pour les activités et événements du Service des loisirs ont été acceptés lors de l'adoption du budget 2022 de la Municipalité ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'ACCEPTER la tenue des activités et événements pour l'année 2022 suivants :

NO	PROJETS RÉCURRENTS	DATES	COÛT
1	ACTIVITÉS COLLABORATRICE (Canal soulanges, intermunicipalités)	À CONFIRMER	4 000\$
2	COLLECTE DE SANG MUNICIPALITÉ	14-15 MARS	100\$
3	JOUR DE LA TERRE	23 OU 24 AVRIL à confirmer	200\$
4	CEDREAU COURSE	7 MAI	5 000\$
5	VERDIR LES CÈDRES	14 MAI	1 250\$
6	JOURNÉE PORTE OUVERTE DES SERVICES MUNICIPAUX	12 JUIN	2 100\$
7	RALLYE DÉCOUVERTE	18 JUIN	5 000\$
8	POTAGER URBAIN	ÉTÉ 2022	5 000\$
9	MERCREDIS SHOW	15-29 JUIN, 13-27 JUILLET, 10-24 AOÛT	18 000\$
10	PIQUE-NIQUE FAMILIAL	9 JUILLET	5 300\$
11	ECOSURF	16 JUILLET	1 149.75\$
12	RALLYE VS	20-21 AOÛT	1 000\$
13	CINÉMA PLEIN AIR	26 AOÛT	5 200\$
14	COMPÉTITION PIEDS NUS	3-4 SEPTEMBRE à confirmer	500\$
15	FÊTE D'HALLOWEEN	31 OCTOBRE	3 700\$
16	COURRIER DES LUTINS	26 NOVEMBRE	5 000\$
17	MARCHÉ DE NOËL	3 ET 4 DÉCEMBRE	3 500\$
		TOTAL	62 499.75 \$

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-03-132 Course Bouge Bouge : autorisation de changement de date

ATTENDU QUE Bouge Bouge est un organisme d'économie sociale qui rassemble les communautés québécoises et canadiennes autour des principes de la motivation à la vie active dans la région ;

ATTENDU QUE Bouge Bouge organise plusieurs courses dans la région pour l'année 2022;

ATTENDU QUE la course/marathon Bouge Bouge aura lieu le 8 mai 2022 au lieu du 5 juin 2022 ;

ATTENDU que la course Bouge Bouge se déroulera la même fin de semaine que la Cedreau course (7 mai) et que les deux organismes sont en accord, exceptionnellement pour l'année 2022, de tenir leurs événements les 7 et 8 mai 2022 ;

ATTENDU la demande d'autorisation de passage sur le territoire de la Municipalité sur une distance de 42 km ;

ATTENDU QUE l'organisme a l'autorisation du Comité de la piste cyclable Soulanges et du ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QUE l'organisme assure la sécurité des coureurs aux intersections des chemins Saint-Féréol et Saint-Antoine ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'AUTORISER l'organisme Bouge Bouge à circuler sur le territoire de la Municipalité des Cèdres le 8 mai prochain dans le cadre de leur marathon 2022.

Adopté à l'unanimité

2022-03-133 Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie : nomination d'un membre du conseil municipal à titre de représentant désigné à l'assemblée générale

ATTENDU la résolution numéro 2017-11-453 autorisant la signature de la convention pour l'exploitation d'un système local gestion automatisée de la bibliothèque intervenue avec le Centre régional de services aux bibliothèques de la Montérégie Inc. (CRSBP Montérégie);

ATTENDU QUE l'article 6 de la convention engage la Municipalité à désigner auprès du CRSBP Montérégie, pour et en son nom, une personne membre du Conseil municipal à titre de Représentant désigné à l'Assemblée générale du CRSBP Montérégie;

ATTENDU la vacance du poste suite aux élections municipales de novembre dernier;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

DE DÉSIGNER M. Jacques Bouchard, conseiller municipal à titre de Représentant désigné à l'Assemblée générale du CRSBP Montérégie.

Adopté à l'unanimité

2022-03-134 Démission de M. Louis de Rome à titre de pompier/premier répondant à temps partiel

ATTENDU la lettre de démission de M. Louis de Rome à titre de pompier/premier répondant à temps partiel en date du 15 février 2022 et déposée auprès du directeur du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la démission est effective au 15 février 2022;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil municipal prenne acte de la démission de M. Louis De Rome au sein du Service de sécurité incendie en date du 15 février 2022;

DE REMERCIER M. De Rome pour sa participation de la dernière année au sein de la brigade incendie de Les Cèdres.

Adopté à l'unanimité

2022-03-135 Embauche temporaire et occasionnelle de Mme Diane Hervieux au poste de secrétaire-réceptionniste à l'hôtel de ville

ATTENDU les besoins à la réception de l'hôtel de ville;

ATTENDU les dispositions de l'article 2.2 du règlement numéro 383-2015 autorisant le directeur général et secrétaire-trésorier de procéder à l'embauche d'un employé temporaire;

ATTENDU QUE Mme Hervieux a déjà assumé ce poste pour la Municipalité;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'AUTORISER l'embauche temporaire et occasionnelle de Mme Diane Hervieux à titre de secrétaire-réceptionniste jusqu'au 21 décembre 2022, et ce selon les conditions de la convention collective des employés de bureau présentement en vigueur.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-03-136 Entérinement de l'embauche de M. Tristan Larivière à titre de surveillant de patinoires substitut (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour les parcs Daviau, Colibris et Optimiste

ATTENDU l'installation de trois patinoires municipales ;

ATTENDU QUE les patinoires sont accessibles en soirée et la fin de semaine ;

ATTENDU les besoins en personnel pour la surveillance de patinoire pour le reste de la saison hivernale 2021-2022 ;

ATTENDU QUE M. Larivière a démontré son intérêt pour être surveillant substitut pour la saison 2021-2022 ;

ATTENDU l'entrevue virtuelle le 28 janvier 2022 ;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier ;

Il est proposé Lyndsay Simard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ENTÉRINER l'embauche de M. Tristan Larivière en date du 30 janvier 2022 à titre de surveillant de patinoire substitut (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour la saison hivernale 2021-2022, et ce au salaire minimum prescrit par la loi.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-03-137 Aréo-Feu : achat de 4 habits de combat

ATTENDU QU'il y a lieu de créer une réserve d'habits de combat afin de palier au délai de décontamination des habits suite à une intervention;

ATTENDU la pertinence d'acquérir ce genre d'équipement auprès du même fournisseur pour garder une uniformité;

ATTENDU la soumission numéro S-00328009 de Aréo-Feu;

Il est proposé Jacques Bouchard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour l'achat de 4 habits de combat à Aréo-Feu au coût total de 12 648\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds de roulement sur 3 ans pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Période de questions aux citoyens : 21h11 à 21h52

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2022-03-138 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 21h59.

Adopté à l'unanimité

Bernard Daoust
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier